

NR (87) 20
7 octobre

URUGUAY ROUND: LA COMMISSION FAIT DES PROPOSITIONS
DANS LE DOMAINE AGRICOLE EN INSISTANT SUR LE
CARACTÈRE GLOBAL DES NÉGOCIATIONS

"Les négociations seront considérées comme un tout tant en ce qui concerne leur lancement que leur conduite ainsi que la mise en oeuvre de leurs résultats". C'est ce que décidait la déclaration de Punta del Este qui a lancé le 20 septembre 1986 le nouveau Round de négociations commerciales internationales dans le cadre du GATT. C'est dans cet esprit de globalité que la Communauté n'a cessé de travailler depuis lors. Ce concept est en effet essentiel pour le succès du nouveau Round, car les parties contractantes ont une tâche plus difficile que dans les Rounds précédents: élargissement du GATT à de nouveaux domaines (services, propriété intellectuelle, investissements), continuation de la libéralisation du commerce international déjà entreprise dans les Rounds précédents (réductions tarifaires et suppressions d'obstacles non tarifaires), renforcement des disciplines du GATT et amélioration du mécanisme de règlement des différends.

C'est pourquoi, la Communauté - refusant les concepts qui consistaient à privilégier certains sujets par rapport à d'autres - a tenu à faire progresser les discussions sur l'ensemble des matières traitées dans les 14 groupes de négociations à Genève. Dans toutes ces matières, la Communauté a fait des contributions significatives, formelles comme c'est le cas pour les produits tropicaux ou informelles comme c'est le cas par exemple pour les tarifs industriels. De plus, elle a respecté les engagements de "standstill" qui avaient été pris à Punta del Este, ce qui n'a pas été le cas de certains de ses partenaires.

C'est pour continuer à jouer ce rôle moteur qu'elle présente aujourd'hui, dans ce contexte de globalité, ses propositions en matière agricole.

Les propositions en matière agricole

Les négociations dans le cadre du GATT (Uruguay-Round) constituent la plate-forme la plus importante sur le plan international pour aboutir à un meilleur équilibre à l'égard de l'agriculture mondiale, y compris les échanges. Il est donc essentiel de l'aborder d'une manière réaliste

.../2



Delegation of the Commission
of the European Communities

Délégation de la Commission
des Communautés européennes

pour parvenir à des résultats concrets.

La Communauté est un des principaux intéressés en la matière, étant de loin le premier importateur du monde et le second exportateur dans le domaine agricole.

Dans ce contexte, l'orientation suivante a été choisie:

- assurer la convergence entre les négociations internationales d'une part, et le processus de la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) en cours, d'autre part;
- valoriser sur le plan international les résultats déjà obtenus dans le cadre de cette même réforme de la PAC;
- tenter d'aboutir, avant la fin du mois d'octobre 1987, à un accord du Conseil sur le mandat de négociation maintenant proposé.

La Commission de la CE estime que les négociations "agriculture" de l'Uruguay-Round devraient se dérouler en deux étapes:

1. La première étape - à court terme -:

Une adaptation concertée des politiques agricoles existantes, tant dans la Communauté que dans les pays producteurs. En même temps, il y a lieu de définir des arrangements internationaux en vue d'assurer un meilleur équilibre dans certains secteurs agricoles clés (céréales, sucre, lait).

Dans le même contexte se placent certains problèmes de déséquilibre sur le plan de la protection extérieure.

2. La deuxième étape - à moyen terme - :

Assurer une réduction progressive du soutien des marchés agricoles, en relation directe avec un rééquilibrage de la protection externe dans les secteurs agricoles caractérisés par des déséquilibres structurels.

Une plus grande stabilité des marchés agricoles est également en faveur des pays en voie de développement. En outre, la Commission se prononce pour une amélioration des règles régissant l'aide alimentaire.

Cette approche, et notamment la dissociation graduelle des mesures de soutien aux revenus agricoles de la politique des marchés - "decoupling" -, ne peut être réalisée qu'à condition que des aides directes aux revenus soient instaurées, indépendamment de la production.

Un tel objectif correspond parfaitement à la déclaration de Punta del Este de septembre 1986, confirmée entre autres par le Communiqué de la Réunion ministérielle de l'OCDE de mai 1987.